



Calcul des droits de succession

Par **DROIN_old**, le **17/11/2007 à 18:24**

comment seront calculés nos droits de succession nous sommes 3 enfants notre père est dcd en 1979, seul un acte de notoriété a été fait à l'époque; nos parents étaient mariés sans contrat. notre mère est dcd en juin dernier notre notaire n'a pas été claire et précis sur le mode de calcul de la succession. notre mère nous laisse une maison et de l'argent qu'elle a épargné depuis le décès de notre père. merci pour votre réponse, car j'avoue que nous sommes dans le flou ! S. DROIN

Par **picou**, le **18/11/2007 à 10:59**

bonjour, votre notaire va estimer la maison que votre mère vous laisse, puis va ajouter à ce montant son argent épargné en y rajoutant bijoux éventuels, et mobiliers éventuels. Au montant total seront prélevés des frais de successions. Les tranches varient de 5% à 40% selon l'actif obtenu.